

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Avis public est par la présente donné par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier, de l'entrée en vigueur du règlement suivant :

- *Règlement no 2021-14 abrogeant le Règlement no 2019-11 et ses amendements concernant les règles de contrôle et de suivi budgétaire;*

Tout intéressé peut prendre connaissance dudit règlement sur le site web de la Municipalité ou, obtenir une copie sur demande directement à l'hôtel de ville situé au 160, chemin George-Bonnallie à Eastman.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ À EASTMAN, ce 8 juillet 2021



Marc-Antoine Bazinet
Directeur général et secrétaire-trésorier